

LES JEUNES DANS LA GALÈRE, LES JEUNES DANS LA MISÈRE ! UNE CRISE SANITAIRE ORGANISÉE QUI S'ATTAQUE DÉLIBÉRÉMENT À LA JEUNESSE

DOSSIER THÉMATIQUE / REVUE DE PRESSE POUR MÉMOIRE



La politique du Gouvernement construit une crise sanitaire qui vise la Jeunesse

Les constats sont constants et accablants : La crise sanitaire frappe la jeunesse en plein cœur !

Pourtant, le Président de la République n'a jamais fait de la Jeunesse sa priorité, au mieux son regard s'est-il porté sur les jeunes le 14 Juillet 2020 lors d'un discours annonçant un Plan de relance patchwork de mesures recyclées, de stages en entreprises, de services civiques, de Garantie Jeunes, d'aides-effet d'aubaine aux entreprises etc...

Poursuivant sa basse besogne débutée en 2017, en s'attaquant à l'allocation logement et en supprimant les emplois d'avenir ou en réduisant drastiquement le nombre ainsi que la durée hebdomadaire des contrats aidés, le gouvernement veut économiser jusqu'à 1,3 milliards avec sa réforme de l'allocation logement ! (voir le 26ème rapport sur le mal logement de la fondation abbé pierre).

Le taux de chômage de jeunes 15/24 ans atteint 23,4% en décembre 2020 (source Eurostat).

Des constats alarmants

Plus de 50 % des jeunes sont inquiets sur leur santé mentale ; 30 % des jeunes ont renoncé à l'accès aux soins pendant le Covid-19 faute de moyens ; 700 000 jeunes vont faire leur entrée sur le marché du travail ; ils vont rejoindre les 600 000 jeunes déjà au chômage en France ; 38% de jeunes travaillent dans le cadre d'un contrat précaire ; un jeune sur six a arrêté ses études après la crise ; 43 % des non diplômés n'ont pas accès à internet.

Une sélection d'articles pour recenser les conséquences néfastes de l'inaction du gouvernement

Vous allez découvrir une sélection d'articles (assurée par un camarade documentaliste en mission locale) qui nous permettra de prendre la mesure des conséquences sur le moyen terme de cette crise sanitaire entretenue par Castex et Macron.



LES CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE FRAPPENT LES JEUNES EN AFFECTANT LEUR SANTÉ PSYCHOLOGIQUE, LEURS APPRENTISSAGES ET LEUR NIVEAU DE VIE

Troubles psychologiques, Décrochage scolaire sur fond de fracture numérique, vulnérabilité sociale. Voici quelques-unes des conséquences de la crise sanitaire relevées dans le rapport publié en décembre 2020 concernant les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la Jeunes.

Des expressions de mal-être, voire de détresse, apparaissent chez les adolescents et les jeunes adultes. Les tentatives de suicide augmentent. Les étudiants sont les plus touchés. Ceux qui ne peuvent pas regagner le domicile familial ou leur pays d'origine souffrent d'isolement.

La crise a imposé à tous l'enseignement à distance. Les mesures visant à maintenir la continuité pédagogique lors du premier confinement ont souligné la fracture numérique, c'est-à-dire les inégalités d'accès à l'outil informatique, et le sous-investissement technologique de l'éducation nationale.

L'interruption des cours en établissement creuse les inégalités sociales et scolaires, portant un lourd préjudice aux élèves en difficulté ou en situation de handicap. Des familles ont été démunies pour faire l'école à la maison. Le décrochage scolaire lié au confinement est plus marqué dans la voie professionnelle : il a concerné 4,7% des élèves au collège, 3% en lycée général et 9,7% en lycée professionnel. Les apprentissages des élèves ont pâti du confinement.

La crise accentue les vulnérabilités sociales et fait basculer des foyers dans la précarité. Les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés. La France compte 2,9 millions de mineurs en situation de pauvreté (soit 21%). Les moins de 30 ans représentent 35% de la population et près de 50% des personnes pauvres.

La hausse du coût de la vie et les suppressions d'emploi dues à la crise font reculer le niveau de vie des étudiants. Beaucoup renoncent à des soins ou à des achats de première nécessité pour des raisons financières.

Source :

Covid-19 : santé, éducation, emploi, quelles incidences pour les jeunes ?

- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278115-covid-19-incidences-de-la-pandemie-sur-les-jeunes>

Rapport Assemblée Nationale – Sandrine Mörch et Marie Georges Buffet

- <https://www.vie-publique.fr/rapport/278002-les-effets-de-la-crise-du-covid-19-sur-enfants-et-jeunesse>

C'EST LA JEUNESSE QUI SOUFFRE LE PLUS DU CONFINEMENT : SON AVENIR PÉNALISÉ !

Retrouvons ici dans un sondage des chiffres éclairant :

55% des sondés, parmi la population, estiment, que c'est bien la jeunesse qui est la plus pénalisée actuellement et pensent à 75% qu'elle sera la plus pénalisée à l'avenir.

Plus de cours à l'université, plus de petits boulots, ni de soirées entre amis.

Pour la jeunesse, la quasi-totalité des activités d'avant confinement manquent. Ils sont ainsi 78% à regretter beaucoup ou assez les réunions de familles, les soirées chez les amis (76%), les sorties dans les bars et restaurants (69%) ainsi que la vie culturelle (65%).

Près d'un jeune sur deux (45%) est même affecté dans sa vie amoureuse et sentimentale.

Ne plus pouvoir se rendre à l'école ou à la fac manque à 59% aux élèves et étudiants tandis que 36% des jeunes actifs regrettent de ne plus se rendre au travail.

Source :

Covid-19 : la jeunesse est la génération qui souffre le plus du confinement et la plus pénalisée par l'épidémie, selon notre sondage

- https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/covid-19-la-jeunesse-est-la-generation-qui-souffre-le-plus-du-confinement-et-la-plus-penalisee-par-l-epidemie-selon-notre-sondage_4187795.html



La crise sanitaire est en train de voler la jeunesse de nos enfants, les jeunes se vivent comme la génération sacrifiée de la crise. Un sondage réalisé en Octobre 2020 auprès des jeunes est sans appel : 87% se disent d'accord avec l'affirmation que « ce sont les jeunes générations qui vont payer pendant des décennies la dette contractée au cours de la crise du coronavirus », 78% se plaignent de ne pas pouvoir vivre une vie sociale et affective normale, 66% s'estiment injustement accusés d'être responsables de la reprise de l'épidémie.

Source

Coronavirus : les jeunes se vivent comme la génération sacrifiée de la crise

- <https://www.latribune.fr/economie/france/coronavirus-les-jeunes-se-vivent-comme-la-generation-sacrifiee-de-la-crise-859508.html>

RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ : LES JEUNES, GRANDS PERDANTS DE LA CRISE

Avec ce taux à 50% pour le seuil de pauvreté*, 5,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2018, dernière année pour laquelle les données INSEE sont disponibles, soit 8,3 % de la population (avec un taux de pauvreté à 60%, on arrive à 9,3 millions de personnes, soit 14,8 % de la population). La pauvreté est plus étendue en France qu'il y a quinze ans.

La situation des jeunes adultes (18-29 ans), qui ne vivent plus chez leurs parents, est la plus préoccupante : 22 % figurent parmi les pauvres. Parmi eux, les 18-24 ans constituent « la principale faille de notre système de protection sociale », souligne Louis Maurin, le directeur de l'Observatoire des inégalités. Cela s'explique notamment par le fait que jusqu'à 25 ans, les jeunes sont exclus des minima sociaux, à commencer par le RSA.

« L'inquiétude est d'autant plus grande que leur situation était déjà dégradée avant cette année noire », souligne le rapport. Entre 2002 et 2018, leur taux de pauvreté avait en effet bondi de 8 % à 12,5 % chez les 18/29 ans.

*Le seuil de pauvreté à 50% du niveau de vie médian (la moitié de la population gagne plus, l'autre moitié gagne moins, après impôts et prestations sociales), soit 885 euros par mois pour une personne seule en 2018 et 1 328 euros pour un couple sans enfants.

Pauvreté scolaire et illettrisme

Selon l'Insee, au total 20 % des 15 ans et plus seraient touchés par « l'illectronisme » - dans l'incapacité d'utiliser les ressources du net, pour des raisons matérielles ou par manque de compétences. Ce serait le cas de la moitié des personnes sans diplôme.

Source :

- <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/12/01122020Article637424019578283518.aspx>
- <https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-la-pauvrete-en-France-2020-21>
- <https://www.inegalites.fr/La-baisse-d-activite-economique-touche-les-jeunes-de-plein-fouet>

SOUFFRANCE PSYCHIQUE CHEZ LES JEUNES

Huit jeunes sur dix estiment subir des « préjudices importants » en raison de la crise. Des difficultés qui parfois se transforment en souffrance psychologique chez les 15-30 ans, et plus particulièrement chez les étudiants.

Le point de départ, c'est le stress. Le fait de ressentir une pression dans son environnement de vie, à laquelle il faut s'adapter. Mais ce stress peut se transformer en anxiété, ou en dépression.

« Les jeunes gobergent depuis des mois sur le fait qu'ils n'auront pas d'avenir, cela peut laisser des traces dans la mémoire traumatique. Ils n'arrivent pas à voir le bout du tunnel, se disent qu'ils ne trouveront pas de travail, etc. C'est un âge où d'habitude, on construit sa confiance en soi. On sait que jusqu'à 25 ans le cerveau continue de se développer, c'est une période très importante. »

Source:

Covid-19 : «Les jeunes sont privés de tout ce qui permet d'évacuer le stress»

- <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/les-jeunes-sont-privés-de-tout-ce-qui-permet-d-evacuer-le-stress-olivier-pelissolo-psychiatre-1611137858>

QUAND LES RÉGIONS RÉAGISSENT !

Pour les Régions, il y a urgence absolue à agir vite et fort pour répondre aux conséquences de la crise sur la population étudiante et l'ensemble des jeunes : décrochage, précarité économique et sociale, troubles psychologiques...

Apprentis sans employeur, Étudiants, les Conseils Régionaux interpellent l'Etat sur la priorité qu'il y a à s'occuper des étudiants et des jeunes

Source

Agir vite et fort pour les jeunes !

- <https://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/agir-vite-fort-jeunes/>

LE CHÔMAGE DES JEUNES EN EUROPE

Le taux de chômage des moins de 25 ans a fortement augmenté du fait des mesures de confinement dans la plupart des pays de l'Union européenne. En novembre 2020, 17,7 % des jeunes Européens étaient au chômage.

Le taux de chômage des jeunes s'est ainsi établi à 17,7 % pour l'UE27, contre 15 % avant la crise - un taux déjà plus élevé que pour l'ensemble de la population.

Quant à la France, son taux de chômage a passé la barre des 20 % chez les moins de 25 ans, atteignant 22,1 % en novembre 2020.

Source

Le taux de chômage des jeunes en Europe

- <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-taux-de-chomage-des-jeunes-en-europe.html>



LES TRÈS BAS REVENUS DES JEUNES ADULTES

La moitié des jeunes de 18 à 24 ans qui ne vivent pas chez leurs parents disposent de moins de 939 euros par mois. Les 10 % les plus pauvres ont au maximum 365 euros.

On mesure l'ampleur de leurs difficultés. 2,5 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans vivent dans un logement autonome selon l'Insee. Cela signifie que 250 000 doivent se contenter d'une misère et sont quotidiennement dans « la galère ».

Source

Les très bas revenus des jeunes adultes

- <https://www.inegalites.fr/Les-tres-bas-revenus-des-jeunes-adultes>

LOGEMENT DES JEUNES : LA CATA !

Une étude révèle que le confinement a eu une incidence sur le lieu de vie des jeunes : 15% ont choisi un autre lieu de vie que leur logement habituel pendant cette période, selon l'étude. La famille étant leur principal «plan B». Une tendance qui n'a pas disparu à l'occasion de la rentrée car «leur lieu d'habitation a de nouveau été impacté par la crise du Covid-19». Ainsi «2 jeunes sur 10 ne logeront pas dans leur logement habituel», prévoit l'étude. Et ce constat est encore «plus marqué pour les étudiants». Parmi ces jeunes, on apprend que «20% ont pris l'initiative de déménager, sachant qu'ils pourraient télétravailler ou suivre un enseignement à distance».

Source

15% des jeunes ont habité un autre logement que le leur pendant le premier confinement

- <https://www.banquedesterritoires.fr/15-des-jeunes-ont-habite-un-autre-logement-que-le-leur-pendant-le-premier-confinement>
- <https://www.openpartners.fr/logement-des-jeunes-les-nouvelles-exigences-apres-le-confinement/>



CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS : LE NUMÉRIQUE, LES RESSOURCES, L'ISOLEMENT, RENONCEMENT AUX SOINS

La crise sanitaire met clairement à mal les conditions de vie des étudiants. En effet, l'enquête «La vie d'étudiant confiné» montre que seuls 39% des étudiants ont jugé la formation qui leur a été dispensée durant le confinement satisfaisante, soit une baisse de 25 points !

L'usage du numérique, devenu indispensable, a aussi été un frein pour les étudiants devant parfois partager un ordinateur familial. Cependant, c'est surtout la solitude qui a représenté un véritable obstacle, moins pour ceux confinés avec leur famille ou amis mais pesante pour les étudiants étrangers ou confinés seuls.

De plus, le contexte sanitaire a poussé une partie des jeunes à renoncer à des examens ou soins médicaux par peur de faire circuler le virus.

La crise a également fait resurgir des difficultés financières. En 2020, 40% des étudiants exerçaient une activité rémunérée hors stage. Or, à la suite des mesures sanitaires, 36% ont dû l'interrompre, occasionnant une perte de revenu de 274€ en moyenne.

Ainsi, 56% des étudiants ont déclaré avoir des difficultés financières au point de ne pas suffisamment se nourrir. 38% de ceux ayant déclaré des difficultés financières peinent à payer leur loyer. Ce sont majoritairement les étudiants indépendants de l'aide familiale ou issus de classes sociales modestes.

La fermeture des universités affecte grandement la santé mentale des étudiants, comme le prouve la tentative de suicide d'un étudiant lyonnais. « 75 % des pathologies psychiatriques à l'âge adulte ont pour cause des situations vécues entre 16 et 25 ans », alerte la psychiatre Dominique Montchablon.

- Huit jeunes sur dix subissent «des préjudices importants»
- Un jeune sur six a arrêté ses études
- 21,8% des jeunes de 18 à 25 ans sont au chômage
- Un tiers des jeunes a renoncé au moins une fois à des soins
- Les addictions ont progressé de 31%
- Un tiers des moins de 30 ans a déjà consulté un psy
- Le service d'aide Nightline a vu ses consultations augmenter de 40%

Source

Conditions de vie étudiante en 2020 : une progression stoppée par la pandémie

- <https://www.letudiant.fr/lifestyle/conditions-de-vie-etudiante-en-2020-une-progression-stoppee-par-la-pandemie.html>

Source

Covid-19. Le malaise des étudiants est une bombe à retardement

- <https://www.ouest-france.fr/education/etudiant/covid-19-le-malaise-des-etudiants-est-une-bombe-a-retardement-7116177>

Source

20 ans en 2021 : 7 chiffres pour bien appréhender la crise qui touche les jeunes

- <https://www.letudiant.fr/lifestyle/conditions-de-vie-etudiante-en-2020-une-progression-stoppee-par-la-pandemie.html>

LA « HONTE » DES ÉTUDIANTS QUI N'ONT PLUS DE QUOI SE NOURRIR

Voilà un des effets les plus visibles et catastrophique de la manière dont le gouvernement a géré la pandémie : Faute d'avoir pu conserver leurs jobs, de nombreux étudiants connaissent une précarité qui les contraint parfois à sauter des repas. À Paris, les files s'allongent lors des distributions de colis.

Source

Covid-19 : la « honte » des étudiants qui n'ont plus de quoi se nourrir

- <https://www.la-croix.com/Famille/Covid-19-honte-etudiants-nont-quoi-nourrir-2021-02-09-1201139845>



SOLITUDE ET ISOLEMENT DES ÉTUDIANTS : CONFINEMENT = MORT SOCIALE

Les étudiants sont très impactés par les effets de la crise sanitaire : isolement, enseignement à distance, manque de ressources financières pour certains, liens sociaux réduits à néant. Ils se sentent les grands oubliés de la pandémie.

Les étudiants vivent comme le reste de la population une lassitude de la répétition des restrictions de liberté. Ils ressentent une précarité psychologique à laquelle s'ajoute une précarité financière. Il devient très difficile pour eux de trouver un travail pour financer leurs études.

Les confinements et le couvre-feu ont vécu comme est une sorte de « mort » sociale, difficile à surmonter.

Source

La solitude des étudiants en période de Covid

- <https://www.francebleu.fr/emissions/la-vie-en-bleu-le-dossier-en-poitou/poitou/la-solitude-des-etudiants-en-periode-de-covid>

ALLOCATION LOGEMENT : QUAND MACRON RÉALISE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES JEUNES ! CAS DES JEUNES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour le mois de janvier, beaucoup d'étudiants et de jeunes actifs ont constaté une diminution, voire une suppression totale de leurs aides. L'objectif de la Réforme Macron c'est l'économie visée de 1,3 milliard d'euros.

Ils sont près de 240 000 jeunes en France à être en contrat de professionnalisation. Différents des contrats d'apprentissage, ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'une formation continue et ne sont par conséquent pas soumis au régime des étudiants pour les APL, un statut spécial basé sur un «forfait indépendant» des revenus perçus.

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre (et le ministère le confirme) : les travailleurs en contrats de professionnalisation pourraient bien être les grands perdants de la réforme pour qui aucun régime d'APL n'est prévu.

Source

Réforme des APL : une mauvaise surprise pour les jeunes

- https://www.liberation.fr/societe/logement/reforme-des-apl-une-mauvaise-surprise-pour-les-jeunes-20210206_DIY7N4V4QRCDPF17BGMJZ3PDD4/

DES IMPAYÉS DE LOYERS EN PERSPECTIVE

Près d'un tiers (32%) des Français ont constaté une baisse de revenus depuis le début de la crise sanitaire. C'est le résultat d'un sondage réalisé par Ipsos pour la Fondation Abbé-Pierre (réalisé les 14 et 15 janvier 2021) qui publie son rapport annuel sur le mal-logement ce mardi.

Plus d'un tiers des jeunes (35%) craint de devoir faire face à des impayés de loyer. Autrement dit, soit ils ne pourront pas s'en acquitter, soit ils devront étaler le paiement dans le temps. «20% des moins de 25 ans déclarent avoir eu recours à une aide alimentaire en 2020, dont les trois-quarts, pour la première fois», souligne Manuel Domergue.

Source

Plus d'un tiers des jeunes redoutent des impayés de loyer pour 2021

- https://immobilier.lefigaro.fr/article/plus-d-un-tiers-des-jeunes-redoutent-des-impayes-de-loyer-pour-2021_1777891a-646d-11eb-8dce-2f0c136fe88e/

Source

Mal-logement.

La Fondation Abbé Pierre s'alarme du choc de la Covid, une «bombe à retardement» pour les années à venir

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/mal-logement-la-fondation-abbe-pierre-s-alarme-du-choc-du-covid-une-bombe-a-retardement-pour-les-annees-a-venir-1936012.html>



**FÉDÉRATION
DES
ORGANISMES
SOCIAUX**



Annexes 1

Commission d'enquête- audition du 12 Novembre 2020

« Pour mesurer et prévenir les effets de la crise Covid-19 sur les enfants et la Jeunesse »

Contribution de la Confédération CGT

Cette commission a l'intérêt de mettre la focale sur les jeunes et les enfants et la manière dont ils ont subi ou vont subir la crise sanitaire. Son intérêt sera d'autant plus avéré qu'elle donnera lieu à recommandations suivies d'effets donc largement financées. Or, la CGT est circonspecte sur les efforts budgétaires que le Gouvernement serait prêt à consentir dans le cadre d'un PLFR ou d'un PLFSSR ou sur l'efficacité des mesures qui seront prises. Jusqu'à présent, les mesures prises vont essentiellement vers les entreprises, sans quelque conditionnalité par exemple sur l'emploi. Alors que le rapport Oxfam a montré que la crise avait fait des gagnants partout dans le monde.

La question de l'emploi des jeunes n'est pas nouvelle et le constat de leur difficulté à s'insérer dans le « marché du travail » ne date pas d'aujourd'hui. Si elle est remise sur la table actuellement, c'est en raison de la crise sanitaire, puis économique à laquelle nous faisons face. En effet, les jeunes vont subir de plein fouet les effets néfastes de ces crises, puisqu'en septembre 800 000 jeunes vont entrer sur le marché du travail, dans un contexte de baisse des embauches (baisse de 2 % de l'emploi salarié soit un demi-million d'emploi détruits au premier trimestre selon l'INSEE) et de hausse du taux de chômage (au mois de mai, la Dares en décomptait plus de 6 millions, chiffre le plus élevé depuis 1996). Et les projections ne sont pas meilleures : selon l'Unédic, d'ici 2020, il faut prévoir 600 000 chômeurs supplémentaires et 900 000 destructions d'emploi.

La situation générale est alarmante. La situation des jeunes l'est d'autant plus. C'est pourquoi il est nécessaire de se pencher sur l'emploi des jeunes. Cependant, le fait de limiter nos réflexions à cette problématique conjoncturelle, comme ce fut le cas pour la crise de 2008, et non pas à la question structurelle du chômage des moins de 25 ans serait une erreur.

Afin d'avoir une analyse la plus globale possible nous commencerons par un état des lieux (I) portant sur l'emploi, le chômage, la précarité et les discriminations à l'embauche rencontrées par les jeunes (les - de 25 ans). Ensuite, nous commenterons les annonces gouvernementales (II) avant d'exposer les propositions de la CGT (III).

(1) La CGT Activité économiques « Inégalités : s'attaquer aux racines » par Pierre Roger, septembre 2008

Un chômage des jeunes structurellement élevé

Le chômage des jeunes en France est déjà supérieur à la moyenne européenne : dans la zone euro il est de 15,6 % contre 19 % en France. On l'explique de deux façons. D'abord, en raison de la forte polarisation entre jeunes (fort chômage, emplois atypiques) et 25-49 ans (chômage plus faible et taux de CDI plus élevé). Ensuite en raison de la faiblesse de la formation professionnelle initiale. Passé 30 ans ce taux de chômage se stabilise au niveau de la moyenne tandis que les CDI sont plus fréquents. On est bien là devant un effet d'âge (1). Il faut analyser l'intégralité de la carrière pour constater qu'en France, après une période de « bizutage professionnel » faite de CDD, d'emploi sous qualifiés pour son propre niveau de diplôme, de stage, on obtient son premier CDI vers 29 ans puis la carrière est plutôt stable pour finir par être écarté du monde du travail vers 55 ans.

Non seulement le chômage des jeunes est plus élevé que celui des autres classes d'âge, mais il subit également plus de variations. La courbe du chômage des jeunes est en dent de scie : les jeunes sont bien la « variable d'ajustement » des entreprises, en période de crise particulièrement. Cela a des impacts à court-terme (perte de revenus et d'emplois) et à long-terme (pertes de qualifications).

Quant à la durée du chômage, elle est plus basse pour les jeunes que pour les autres classes d'âge. Il n'y a cependant pas de quoi se réjouir : elle s'explique par les droits à chômage plus courts et par l'accumulation de contrats précaires (vite retrouvés mais peu stables).

Pour les jeunes comme l'ensemble des privés d'emploi, le niveau de diplôme change la donne : 8% des diplômés du supérieur sont au chômage entre 1 et 4 ans après la fin des études initiales ; c'est 24% pour les diplômés du secondaire et presque 50% pour les non diplômés (INSEE).

Les jeunes particulièrement touchés par la pauvreté et la précarité

Les jeunes sont plus souvent concernés par des contrats précaires : selon les données de l'enquête Emploi 2019 de l'Insee, les 15-24 ans en emploi ne sont que 45% à occuper un CDI, les autres se partageant en travailleurs indépendants (3%), employés en CDD (28%), en apprentissage (17%) ou en contrat d'intérim (7%). Comparativement, les 25-49 ans sont 78% en CDI.

Autre élément intéressant : 35% des créateurs de micro-entreprises ont entre 20 et 29 ans ; bon indicateur de la platformisation du travail, et la précarité qui l'accompagne.

Cette précarité s'accompagne inévitablement d'une pauvreté accrue. Ainsi, plus de la moitié (54%) des personnes vivant avec moins de 1060€ par mois (seuil de pauvreté à 60% de la médiane) ont moins de 34 ans. Là encore, la question du diplôme entre en jeu : 30% des personnes sous le seuil de pauvreté sont non-diplômées. Cette part diminue à mesure que le diplôme augmente.

Le racisme et les discriminations sur l'âge : des freins à l'insertion dans le marché du travail

Les problématiques de racisme ne sont pas spécifiques aux jeunes mais concernent l'ensemble des travailleurs. Celles liées à l'âge non plus : elles concernent aussi bien les jeunes que les seniors. Cependant, il est nécessaire de se pencher sur cette question : les économistes craignent que les jeunes qui vont entrer sur le marché de l'emploi dans les mois à venir soient une « génération » sacrifiée ». Ce risque est d'autant plus prégnant pour les jeunes subissant déjà des discriminations racistes.

Les résultats d'études concernant les discriminations en fonction de l'âge montrent des résultats disparates : côté employeurs le 1er motif de discrimination serait l'âge à 55 % (seniors et jeunes compris), étude APEC 2015. Côté demandeurs d'emploi, la crainte concerne surtout les plus de 55 ans (pour 88 % d'entre eux), étude DDD/OIT 2015. Cela dit, nombre de jeunes ne peuvent accéder au chômage, faute d'avoir suffisamment cotisé, ce qui les exclut de fait de ces sondages.

En matière de racisme, une enquête du DDD réalisée entre octobre 2018 et janvier 2019, a montré que les candidats français présumés d'origine maghrébine ont près de 20 % de réponses en moins que les candidats français présumé français. Le BIT, lui, dénonçait déjà en 2007. Déjà en 2007, le Bureau International du Travail dénonçait que « près de 4 fois sur 5, un candidat à l'embauche d'origine hexagonale ancienne sera préféré à un candidat d'origine maghrébine ou noire africaine ». Si la discrimination à l'embauche est la première des discriminations dont souffrent les travailleurs, ces discriminations existent également dans le déroulement de carrière (moins d'avancement, emplois moins qualifiés, précaire ou moins bien payés).

L'insertion des jeunes soulève la question des emplois disponibles, de l'insertion, de la formation, de la protection contre la pauvreté et la précarité

Incontestablement les jeunes sont plus que la moyenne frappés par le chômage, par la pauvreté, par la précarité, tandis que les discriminations à leur égard (en raison de l'âge mais également de l'origine ethnique) risquent de faire d'un bon nombre d'entre eux des « laissés pour compte ». Par ailleurs, les statistiques montrent que les jeunes sont utilisés comme réservoir de main-d'œuvre précaire : la courbe en dent de scie du chômage des jeunes montre bien qu'ils constituent une « variable d'ajustement » pour les entreprises, face à la conjoncture. Enfin, les jeunes les plus fragiles sont les moins diplômés : comme tous les autres demandeurs d'emploi, ils ont plus de difficultés à être embauchés.

Toutes ces problématiques propres aux jeunes vont être renforcées par la crise économique qui s'amorce, avec deux types de populations distinctes : lors de la rentrée de septembre, les jeunes fraîchement diplômés auront des difficultés à trouver un emploi. Tandis que ceux qui étaient déjà relativement présents sur le marché du travail ne retrouvent pas d'emploi après la fin de leurs contrats (précaires puisque les jeunes sont essentiellement embauchés en CDD ou intérim). En effet, les conséquences de la « première vague » de destructions d'emploi se font déjà ressentir. Fin février 2020, on constate une forte hausse des fins de contrats de travail, notamment les fins de CDD et de missions d'intérim (source Pôle emploi, fin de contrats). Or, ces emplois précaires sont majoritairement occupés par des jeunes.

Alors même qu'avant la crise, on dénombrait déjà 1 emploi vacant pour 17 demandeurs d'emploi, alors que de nombreux jeunes ne pouvaient accéder aux études supérieures par manque de places et de financements, alors que l'on dénonçait déjà les laissés pour compte de l'assurance chômage ou du RSA, il semble d'autant plus urgent d'agir aujourd'hui. Il est nécessaire d'assurer une protection à ces jeunes, afin qu'ils ne viennent pas grossir les rangs des pauvres (déjà 9 millions) et des précaires (1,1 million de travailleurs pauvres en 2019 selon l'observatoire des inégalités).

LA CGT PROPOSE

Contrat de génération

Le contrat de génération peut constituer une piste intéressante permettant de favoriser l'emploi des jeunes, à condition d'être assorti de garanties, notamment en termes de transmission des connaissances (former les seniors à cela) et de formation professionnelle.

Ces engagements éviteraient l'effet d'aubaine pour les entreprises et garantiraient le bon fonctionnement du binôme jeune-sénior. Surtout, cela permettrait d'assortir le versement de l'aide de l'État à des engagements de la part de l'entreprise (CDI pour le jeune, réduction du temps de travail du salarié senior, etc...)

Temps de travail

Alors qu'il y a quelques jours, monsieur Lemaire accusait les français de ne pas travailler assez, nous nous permettons de rappeler quelques chiffres et de rappeler notre revendication de réduction du temps de travail.

Pour rappel, les français travaillent 37,3 heures par semaine, la moyenne européenne étant de 37,1 h et leur productivité est supérieure à la moyenne européenne, celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni, puisqu'elle est de 114,8 points sur une base 100.

Par ailleurs, la réduction du temps de travail a prouvé son efficacité en termes de créations d'emplois (le passage aux 35h a permis de créer au moins 350 000 emplois nets) pour un coût assez faible :

Le coût « brut » des allègements Aubry et Fillon: 12,5 milliards par an

Gain de 4 milliards de cotisations supplémentaires et 1,8 milliards d'économies sur l'assurance chômage liés aux créations d'emploi

A cela, on ajoute que ces nouveaux travailleurs paient des impôts (IR) et consomment (TVA) pour 3,7 milliards d'€

Le coût net annuel du passage aux 35h n'est alors que 3 milliards d'€, soit 0,15 points de PIB!

Plusieurs entreprises ont d'ailleurs décidé récemment de diminuer le temps de travail tout en maintenant les salaires, comme LDLC à Lyon, qui a décidé de passer à la semaine de 4 jours soit 32 heures, payées 35h.

Clairement si la volonté est de s'attaquer à la problématique du chômage dans ce qu'elle a de structurelle, en particulier chez les jeunes, il faut sortir des dogmes et trouver des solutions pérennes, en voilà une !

Lutter contre les discriminations à l'embauche

Par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- le registre d'embauche (conservation de tous les CV)
- l'utilisation du nuage de point et de la méthode triangulaire pour révéler, combattre et réparer TOUTES les discriminations
- > racisme, déroulement de carrière avec la mise en place de l'outil nuage de point par accord collectif, de la mise en place d'une commission de suivi annuelle paritaire qui analyse les candidatures et embauches réalisées)
- travailler à la suppression de tous les stéréotypes culturels, et les comportements sexistes (1), sources de discrimination en intégrant une culture de l'égalité dans l'éducation, la formation, la communication de l'entreprise (interne et externe), par exemple en modifiant les règles en matière de publicité.

Une meilleure protection contre la pauvreté, la précarité et la privation d'emploi

Plusieurs dispositifs permettent de protéger les jeunes contre ce risque : l'assurance chômage (pour ceux qui ont déjà travaillé) et le RSA (pour ceux qui ont + de 25 ans et/ ou ont déjà travaillé). Cependant, il existe de nombreux trous dans la raquette.

Ainsi, les nouvelles règles d'assurance chômage, adoptées par le décret du 26 juillet dernier, font 2,3 millions de perdants. Deux règles sont particulièrement meurtrières s'agissant des jeunes : le seuil pour ouvrir des droits qui passe de 4 à 6 mois de travail et le nouveau mode de calcul des allocations qui pénalise les plus précaires. Bonne nouvelle : le gouvernement a décidé de son report au 1er avril 2021. Cela n'est cependant pas suffisant et demande :

- l'annulation (et non le simple report) du décret du 26 juillet 2019 qui a réformé l'assurance chômage
- la prolongation des droits pour toutes et tous jusqu'au 31 août 2021, comme cela a été prévu pour les intermittents du spectacle ;
- de trouver des solutions pour indemniser tous les privés d'emploi, sachant qu'un certain nombre de précaires n'a pas accès à l'assurance chômage, tandis que moins d'1 demandeur d'emploi sur 2 est indemnisé ;
- de permettre l'indemnisation des primo demandeurs.

Responsabiliser les entreprises

La crise sanitaire ne dit pas et ne peut pas servir de prétexte pour les entreprises : en leur permettant d'engager des plans de licenciements massifs, alors même que la pérennité de l'entreprise n'est pas nécessairement en danger. Et cela alors même que l'entreprise touche des aides de l'Etat (celles qui existent déjà et celles que le gouvernement envisage de créer).

La CGT propose donc de conditionner le bénéfice des aides

- à des critères d'emploi, sociaux et environnementaux
- à la mise en place d'un dispositif de suivi et contrôle des aides notamment par les représentants du personnel
- à l'interdiction de réduire la masse salariale (au moyen de plans de licenciement mais également de dispositifs comme les accords de compétitivité », plans de départ volontaire, rupture conventionnelle collective etc).

La CGT propose la création d'un fonds d'aide mutualisé pour les petites entreprises, géré paritairem.

La formation initiale et continue

Nous revendiquons l'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale et d'orientation de qualité. Chaque jeune doit pouvoir bénéficier de l'orientation de son choix. Il faut supprimer tous les stéréotypes culturels, et les comportements sexistes, sources de discrimination, tout en intégrant une culture de l'égalité dans l'éducation, la formation, la communication de l'entreprise (interne et externe).

Il faut mettre en place un véritable « statut du/de la stagiaire ». Les stagiaires ne doivent plus être utilisés comme de la main-d'œuvre gratuite et doivent être rémunérés dès le 1er jour, a minima à hauteur de 50 % du SMIC, avec l'augmentation de ce taux en fonction du niveau de qualification.

La formation professionnelle ne doit plus être à la seule main du patronat. Elle doit jouer un rôle structurant et émancipateur dans le cadre de la transformation du travail dû aux transitions écologiques, climatiques, énergétiques et numériques.

Par ailleurs, nous demandons l'instauration d'un « revenu d'insertion » à hauteur de 80 % du smic (la CGT revendique un smic à 1 800 €) afin de permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacune de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable.

AU NIVEAU DE LA PETITE ENFANCE

Il est nécessaire d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire, du confinement et du télétravail sur les structures de la petite enfance, en ayant un regard spécifique sur les structures associatives.

Les crèches qu'elles soient publiques, privées ou associatives ont dû fermer ou ont subi une forte baisse de fréquentation (parents sont au chômage partiel ou en télétravail). La CNAF a mis en place des dispositifs permettant aux différentes structures petite enfance de garder le maintien de leurs financements.

Ce maintien de financement est basé sur l'activité de l'année ou du trimestre précédent. Cela permet aux structures de tenir sur le court terme mais les dernières informations des services de la CNAF font craindre :

- Un retrait des familles sur l'accueil collectif par crainte de propagation des virus au bénéfice de l'accueil individuel dont la qualité n'est pas comparable
- Une forte baisse du nombre d'enfants par structure à cause de la montée du chômage et de l'augmentation du télétravail
- La baisse du soutien financier et le manque de projet des collectivités locales si la situation économique se dégrade encore.

A ce petit jeu le secteur associatif risque de payer cher au bénéfice des grands groupes privés qui sont en fort développement et qui n'ont pas la même politique tarifaire pour les familles.

Quant aux collectivités locales, dans la situation financière où elles se trouvent, les projets de création et de développement dans le public vont se ralentir, voire s'arrêter net. Nombre d'entre elles ont déjà laissés s'implanter le secteur privé pour des raisons budgétaires.

L'accueil en crèche fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté et les inégalités prônées par le gouvernement par l'intermédiaire de la socialisation et de l'éducation des enfants au même titre que l'école. Il permet aussi aux parents d'aller travailler et de chercher du travail.

Il faut donc soutenir massivement le secteur public et associatif pour éviter de nombreuses fermetures.

AU NIVEAU DES STRUCTURES POUR LA JEUNESSE

De même, la mission doit porter un regard sur les conséquences indirectes de la crise sanitaire sur les politiques pour la jeunesse et porter un certain nombre de préconisations. Les CAF financent par l'intermédiaire de leurs fonds propres ou de prestations de service les centres aérés, les colonies, les camps, les centres sociaux et différentes associations œuvrant dans le champs de l'insertion, de la parentalité, des aides aux devoirs etc. Tous ces activités qui reposent pour une grande majorité sur le secteur associatif se sont arrêtés à cause des mesures sanitaires.

Là aussi des dispositifs ont été votés à la CNAF pour maintenir leurs financements, il n'empêche que les jeunes se retrouvent à la rue ou à la maison devant leurs écrans. Les départs en vacances ont subi une forte baisse cette année.

Les associations et les collectivités locales ont stoppées beaucoup de projets de développement et les CAF se retrouvent avec des budgets qu'elles ont toutes les peines du monde à dépenser malgré des besoins énormes sur tous les territoires. On sait malheureusement ce qui se passe les années qui suivent quand les budgets ne sont pas dépensés.

Là aussi, le secteur doit être soutenu pour ne pas voir disparaître les seules activités proposées aux gamins dans certaines régions.

AU NIVEAU DE L'APPRENTISSAGE

Nous reviendrons plus longuement sur la question lors du tour de table autour des questions que posera la mission. Il est nécessaire que la mission puisse permettre :

- Établir un état des lieux des contrats signés (Apprentissage et Professionnalisation)
- Évaluer l'impact de l'aide à l'embauche (Effet d'aubaine ?)
- Évaluer le nombre de jeunes en CFA sans employeur
- Évaluer le risque du devenir de ces jeunes au 1er avril s'ils n'ont toujours pas d'employeur
- Évaluer la discontinuité pédagogique due au confinement et au distanciel pour les jeunes alternants
- Évaluer le manque de matériel et de connexion (surcoût de forfaits)

Et de permettre de préconiser des mesures efficaces.

SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Les FAJ sont financés dépendent des départements et il y a de fortes disparités d'accès et de moyens suivant les départements

- Établir un état des lieux de la situation des Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :
 - Voir l'impact de la crise sanitaire sur le nombre de demandes (comparatif 2019/2020) et les montants totaux alloués (Subsistance, Formation etc..)
 - Établir un point sur les moyens disponibles (A paris l'enveloppe a été consommée fin Octobre)
- Anticiper la situation des FAJ pour l'année 2021 en augmentant les enveloppes au regard des besoins
- Garantir l'égalité d'accès et de montant d'allocation sur l'ensemble du territoire

DISPOSITIF JEUNES : PACEA / GARANTIE JEUNES

- Évaluer la montée en charge de l'allocation Pacea au niveau national
 - Comparatif global 2019/ 2020
 - Établir la moyenne de l'enveloppe par jeune 2019 / 2020
- Évaluer le « décrochage Garantie jeunes » du fait du distanciel imposé
 - Interroger les missions locales et les jeunes sur le ressenti du distanciel
 - Interroger missions locales et jeunes sur vécu du confinement et l'absence ou la réduction de l'accompagnement collectif
- Montant enveloppe et durée Pacea et GJ
 - Faut-il augmenter la durée de l'accompagnement de la durée de la crise sanitaire ?
 - Faut-il augmenter le montant de l'allocation ?

Propositions : Augmenter le montant de l'enveloppe Pacea (de 3 fois le montant du RSA par année à 6 fois), augmenter la durée de la Garantie Jeunes possible (2 années avec 1 année supplémentaire) et son montant.

QUESTIONS DE LA MISSION PARLEMENTAIRE

QUESTION 1.

situation du marché de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour les jeunes dans le contexte de la crise sanitaire, et de la reprise épidémique ; évolution du taux de chômage des jeunes, accès au dispositif d'activité partielle, enjeux liés au télétravail pour les jeunes (cf. négociations en cours sur le sujet)

RÉPONSE CGT:

(SOURCES UNEDIC)

L'économie et les secteurs d'activité affectés de diverses façons :

- Baisse brutale de l'activité
- Recours important à l'activité partielle et extension du champ des employeurs concernés
 - Recours important en valeur absolue / en proportion des salariés concernés
- Baisse / report des embauches en contrat à durée limitée comme en CDI
 - Forte baisse des entrées en contrats courts
 - Corollaire : baisse des offres d'emploi pour certains métiers
- Hausse du chômage et du chômage indemnisé

Les jeunes n'ont pas été épargnés. Ils ont été affectés par les arrêts d'embauche dans les branches qui ont recours à l'emploi saisonnier (dans les filières non agricoles, les saisonniers sont souvent plus jeunes (31 ans en moyenne) que dans les autres secteurs). Sur 1 million de saisonniers, la moitié exerçait en 2018 dans les filières de la restauration, de l'hébergement et des loisirs principalement sur les lieux de vacances.

37% des allocataires recherchant un emploi dans un secteur impacté par la crise ont moins de 30 ans contre 27% dans l'ensemble,

La situation des jeunes et des travailleurs précaires montre :

- L'urgence de l'annulation de la réforme de l'assurance chômage
- La nécessité de supprimer le délai de 15 jours imposé par Pôle emploi pour passer d'un emploi à une formation (pour mettre en œuvre concrètement le « sans couture » préconisé par la Ministre du Travail)
- La nécessité d'avoir des remontées quantitatives et qualitatives sur les demandes de formation auprès de Pôle Emploi d'augmenter le montant maximal de prise en charge des formations

QUESTION 2.

chiffres concernant les baisses de contrats d'apprentissage et de formation :
demandes de chiffres en brut et en pourcentage – effets du plan du Gouvernement « un jeune une solution » sur l'atténuation de cette baisse – appréciation sur les mesures de ce plan gouvernemental, propositions éventuelles ;

RÉPONSE CGT:

Les objectifs en matière d'apprentissage semblent en moyenne être en bonne voie au regard des remontées que nos représentants dans les OPCO ont pu avoir, mais il faut avoir une vision sectorielle pour avoir une analyse fine.

Dans les secteurs qui sont aujourd'hui en grande difficulté, on peut considérer qu'un grand nombre de contrats ont pu être signés grâce à cette prime. Cependant, nous connaissons les effets d'aubaine dont ont pu bénéficier d'autres entreprises, qui auraient de toute façon eu recours à l'apprentissage. Une nouvelle fois, c'est un effet des choix politiques du gouvernement, qui consiste à une politique d'aide aux entreprises sans conditionnalité.

Nous proposons de focaliser notre analyse sur les secteurs qui sont les plus touchés par la crise, car c'est là où les apprentis risquent de connaître le plus de difficultés (HCR, culture, événementiel...)

- 1er constat pour les apprentis sortis de promotion en juin : on note une baisse significative de l'embauche en CDI à l'issue de leur apprentissage
- Si certains apprentis ont pu signer des contrats de travail, plus de la moitié sont aujourd'hui en inactivité aujourd'hui en raison du deuxième confinement et de la fermeture administrative de ces entreprises. La possibilité pour les CFA de continuer à ouvrir sous conditions de respect des mesures sanitaires est positive pour les cas où la formation doit obligatoirement avoir lieu en présentiel.
- Néanmoins, en cas d'impossibilité pour les CFA d'ouvrir, il devrait être envisagé de les inciter mettre en place, sur les temps normalement prévus en entreprise, des systèmes permettant aux apprenants de profiter de ces temps pour se professionnaliser (article, vidéo...) et se rendre visibles par les professionnels qui pourront les recruter. En effet, ceux qui n'ont pas d'alternance (Stagiaire de la Formation Professionnel) ou ceux qui sont en chômage partiel s'inquiètent de leur manque de « pratique » professionnelle. En effet, cela peut devenir une bombe à retardement quand ils chercheront à rentrer dans la vie active par rapport à ceux qui ont pu avoir une pratique professionnelle.

QUESTION 3.

Fonctionnement des centres d'apprentissage : effet du confinement sur les établissements – fonctionnement de l'alternance quand les jeunes n'arrivent pas à trouver d'entreprises – difficulté à gérer le confinement, le déconfinement, le protocole sanitaire évolutif dans des établissements particuliers – perte d'élèves qui ne sont pas revenus ;

RÉPONSE CGT:

- Si la situation de reconfinement...continue, ou nous vivons un troisième confinement, il y a un risque important que les entreprises de ces secteurs qui ont recruté des Apprentis sur des contrats de plus de 12 mois (exemple BTS sur 2 ans, master 1 et 2...) pour continuer à financer le contrat. Il faudrait trouver solutions et aménagements pour les entreprises qui ont été fermées administrativement pendant la crise sanitaire.
- Pour les Apprenants qui n'ont pas encore signé de contrat de travail : le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » est utile pour prolonger la période pour trouver un contrat d'apprentissage (6 mois). Petit bémol en moyenne, la durée pour signer un contrat de travail pour un apprenti était inférieure à 1 mois... En revanche durant toute cette période les jeunes ne peuvent pas percevoir d'indemnités. On risque de créer des décrocheurs de l'apprentissage qui au final n'auront eu ni contrat de travail, ni salaire et ni qualification. Il faut trouver des solutions pour ne pas que la période en CFA n'ait juste été utile à les sortir des chiffres du chômage.
- La situation sanitaire a aussi mis à jour chez les jeunes des problèmes liés à la fracture numérique. Il est nécessaire de faciliter et augmenter les aides aux apprentis pour l'achat de matériel informatique pour suivre les cours en distanciel. Les financements pourraient transiter par les Entreprises, OpCo ou Conseil Régionaux

QUESTION 4.

Témoignage des missions locales sur les publics suivis et notamment les publics les plus en difficulté (ASE, MNA...)

RÉPONSE CGT:

Les jeunes suivis en Missions Locales

1,1 million de jeunes suivis et accompagnés (2018),

Dont 407 000 accueillis pour la première fois

437 Missions locales – 12 980 salarié.e.s

Près de 65% des jeunes suivis ont un niveau égal ou inférieur au CAP

En 2018 : près de 300 000 jeunes en Pacea et 100 000 en Garantie Jeunes.

Il est nécessaire de :

- Interroger les missions locales sur la pression des Direccte sur l'atteinte des objectifs d'entrée en Garantie Jeunes sans tenir compte du contexte
- L'atteinte des objectifs déclenche des financements si les Direccte ne prennent pas en compte le contexte sanitaire les Missions locales seront en difficultés financières : risque de suppression de postes et donc de la qualité de l'accompagnement
- Geler les années 2020 et 2021 en termes d'objectifs pour les missions locales pour garantir le maintien des subventions hors plan de relance
- Flécher les subventions supplémentaires des missions locales dans le cadre du PLF 2021 vers l'embauche de conseillers

Annexes 2

Avis Collectif CGT Missions Locales pour Audition CGT du 12 Novembre 2020

Commission d'enquête

« Pour mesurer et prévenir les effets de la crise Covid1-19

sur les enfants et la Jeunesse »

(Proposition 3068 et Rapport 3165 – A.N)

En préambule :

La crise sanitaire n'a pas créé les inégalités et la situation sociale et économique, elle les amplifie.

Ainsi les riches ont largement profité de la crise sanitaire :

Selon Oxfam France :

- **32 entreprises, qui comptent parmi les plus grandes multinationales de la planète, devraient enregistrer cette année une hausse spectaculaire de leurs bénéfices**, soit 109 milliards de dollars de plus que leur bénéfice moyen réalisé au cours des quatre années précédentes.
- **Une large partie de ces bénéfices a été reversée à de riches actionnaires, alimentant les inégalités mondiales.** Les 25 milliardaires les plus riches du monde ont vu leur richesse augmenter de 255 milliards de dollars entre la mi-mars et la fin mai seulement, soit une augmentation moyenne de 10 milliards de dollars.

Sur la nécessité de cette commission d'enquête et ses suites :

Cette commission a l'intérêt de mettre la focale sur les jeunes et les enfants et la manière dont ils vont subir la crise sanitaire.

Son intérêt sera d'autant plus avéré qu'elle donnera lieu à recommandations suivies d'effets donc largement financées.

Or, la CGT est circonspecte sur les efforts budgétaires que le Gouvernement serait prêt à consentir dans le cadre d'un PLFR ou d'un PLFSSR.

Pourtant, au vu du rapport Oxfam, la crise a fait des gagnants.

La commission d'enquête vue par le prisme des jeunes suivis en Missions Locales

Les jeunes suivis en Missions Locales

1,1 million de jeunes suivis et accompagnés (2018), Dont 407 000 accueillis pour la première fois

437 Missions locales – 12 980 salarié.e.s

Près de 65% des jeunes suivis ont un niveau égal ou inférieur au CAP

En 2018 : près de 300 000 jeunes en Pacea et 100 000 en Garantie Jeunes.

Jeunes et situation sanitaire : Quelles données obtenir ? Pour quelles recommandations ?

Nous partageons les constats de la proposition de résolution (3068) et ceux du rapport (3165),

Voir également rapports du CESE sur « l'état de la France 2020 » - Juillet 2020 et la Résolution « Construire demain » - juin 2020.

Nous partirons de quelques constats issus de l'expérience « missions locales pour proposer des pistes pour obtenir des données, mais également pour émettre des propositions.

Nous ne décrivons pas les constats pour aller directement à l'essentiel : les données à objectiver et les préconisations CGT.

De quelques données à obtenir et propositions :

ACCÈS À L'APPRENTISSAGE ET À L'ALTERNANCE

- Établir un état des lieux des contrats signés (Apprentissage et Professionnalisation)
- Évaluer l'impact de l'aide à l'embauche (Effet d'aubaine ?)
- Évaluer le nombre de jeunes en CFA sans employeur
- Évaluer le risque du devenir de ces jeunes au 1er avril s'ils n'ont toujours pas d'employeur
- Évaluer la discontinuité pédagogique d'ue au confinement et au distanciel pour les jeunes alternants
- Évaluer le manque de matériel et de connexion (surcoût de forfaits)

Proposition 1 :

- Garantir le maintien en CFA pour les jeunes sans employeur au moins la 1ère année jusqu'en Juin (En référence à l'ancienne Loi Cherpion)

Proposition 2 :

- Faciliter et augmenter les aides aux apprentis pour l'achat de matériel informatique pour suivre les cours en distanciel.

Financements : Entreprises, OpCo, Conseil Régionaux

PERTE D'EMPLOI ET ACCÈS À LA FORMATION

- Établir le nombre de jeunes indemnisés par pôle emploi sur le nombre de jeunes inscrits
- Établir le nombre de jeunes qui auraient été indemnisés si on avait pris en compte l'ancien mode de calcul (sur la base des 4 mois dans les 18 derniers mois)
- Établir le nombre de demande de financement de formation auprès de pole emploi par les jeunes et établir le nombre de refus

Proposition 3 :

- Rétablir les anciennes règles d'indemnisation fondées sur 4 mois de travail (604 heures)

Proposition 4 :

- Supprimer le délai de 15 jours imposé par Pole emploi pour passer d'un emploi à une formation (pour mettre en œuvre concrètement le « sans couture » préconisé par la Ministre du Travail)

Proposition 5 :

- Augmenter le montant maximal de prise en charge par pole emploi des formations

RESSOURCES ET AIDES FINANCIÈRES : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

- Établir un état des lieux de la situation des Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :
- Voir l'impact de la crise sanitaire sur le nombre de demandes (comparatif 2019/2020) et les montants totaux alloués (Subsistance, Formation etc..)
- Établir un point sur les moyens disponibles (A paris l'enveloppe a été consommée fin Octobre)
- Anticiper la situation des FAJ pour l'année 2021

Les FAJ sont financés dépendent des départements et il y a de fortes disparités d'accès et de moyens suivant les départements

Proposition 6 :

- Augmenter les enveloppes FAJ en regard des besoins

Proposition 7 :

- Garantir l'égalité d'accès et de montant d'allocation sur l'ensemble du territoire

FORMATION : ACCÈS ET CONTINUITÉ

Enquêter auprès des organismes de formation en charge des dispositifs régionaux en direction des jeunes 16/24 pour déterminer l'impact de la crise

- Évaluer le % de jeunes réellement équipés pour le distanciel
 - Matériel
 - Connexion (Les forfaits sont chers)
- Évaluer le taux de décrochage des jeunes durant la crise sanitaire

Proposition 8 :

- Mettre en œuvre rapidement la revalorisation de l'indemnisation stagiaire prévu dans le plan jeunes de l'été 2020

DISPOSITIF JEUNES : PACEA / GARANTIE JEUNES

- Évaluer la montée en charge de l'allocation Pacea au niveau national
 - Comparatif global 2019/ 2020
 - Établir la moyenne de l'enveloppe par jeune 2019 / 2020
- Évaluer le « décrochage Garantie jeunes » du fait du distanciel imposé
 - Interroger les missions locales et les jeunes sur le ressenti du distanciel
 - Interroger missions locales et jeunes sur vécu du confinement et l'absence ou la réduction de l'accompagnement collectif
- Montant enveloppe et durée Pacea et GJ
 - Faut-il augmenter la durée de l'accompagnement de la durée de la crise sanitaire ?
 - Faut-il augmenter le montant de l'allocation ?

Proposition 9 :

- Augmenter le montant de l'enveloppe Pacea de 3 fois le montant du RSA par année à 6 fois.

Proposition 10 :

- Augmenter la durée de la Garantie Jeunes (2 années avec 1 année supplémentaire possible)

Proposition 11 :

- Augmenter le montant de la Garantie Jeunes à 80% du SMIC

ACCÈS LOGEMENT

- Établir un état comparatif des demandes de FJT / CHRS année 2019/2020
- Établir le ratio demandes / FJT ou CHRS disponibles

Proposition 12 :

- Engager une réelle politique de construction significative de FJT/CHRS pour répondre aux besoins

ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ DES JEUNES, PLAN JEUNES ET PRESSION DES DIRECCTE :

- Interroger les missions locales sur la pression des Direccte sur l'atteinte des objectifs d'entrée en Garantie Jeunes sans tenir compte du contexte
- L'atteinte des objectifs déclenchent des financements, si les direccte ne prennent pas en compte le contexte sanitaire les Missions locales seront en difficultés financières : risque de suppression de postes et donc de la qualité de l'accompagnement

Proposition 13 :

- Geler les années 2020 et 2021 en termes d'objectifs pour les missions locales pour garantir le maintien des subventions hors plan de relance

Proposition 14 :

- Flécher les subventions supplémentaires des missions locales dans le cadre du PLF 2021 vers l'embauche de conseillers

EMPLOIS

Proposition 15 :

- Remise en place des Emplois d'avenir

Proposition 16 :

- Embauche de 10 000 contrats PACTE (fonction publique)



**FÉDÉRATION
DES
ORGANISMES
SOCIAUX**

